

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 avril 2023

Délibération n°2023/096

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 18 avril 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VILLE SOUS ANJOU

Mr CROS Michel
Mr VIAL Gilles – Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ALBUS Delphine pouvoir à Mr DARBON Thierry - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean François - Mr ROUSVOAL Marc pouvoir à Mr PEY René – Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr BONNETON Gilles – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr MOUCHIROUD Robert - Mr REY Jean-Marc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Dispositif « Ville Vie Vacances » - subventions EBER 2023 - Vacances printemps, été, toussaint 2023

Rappel du contexte

Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) permet de financer des actions éducatives à destination des enfants et des jeunes, âgés de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Il leur permet de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs avec une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

Ce dispositif étant rattaché au contrat de ville, l'Etat finance des projets qui bénéficient majoritairement aux jeunes des 2 quartiers prioritaires du territoire.

Depuis 2022, l'appel à projets est ouvert largement pour qu'il puisse bénéficier à l'ensemble des jeunes 11-18 ans du territoire.

Le Conseil communautaire du 30 janvier 2023 a validé la proposition d'enveloppe financière globale 2023 du dispositif Ville Vie Vacances à 15 000 €.

Celle-ci était répartie de la manière suivante :

- 10 000 € pour les actions à destination des jeunes QPV (identique à 2022) ;
- 5 000 € pour les autres projets (+ 3000 € par rapport à 2022).

Le Conseil communautaire du 30 janvier 2023 a également approuvé l'attribution de 50 % de l'enveloppe pour un premier appel à projets pourtant sur les vacances de février 2023 (2 500 € QPV et 5 000 € hors QPV)

Projets vacances printemps, été et automne 2023

Le second appel à projets pour les actions qui auront lieu durant les vacances d'avril, d'été et de Toussaint 2023 s'est terminé le 3 mars 2023.

14 dossiers ont été déposés dont :

- 9 pour les jeunes des quartiers prioritaires (5 déposés par le centre social du roussillonnais et 4 par la Commune du Péage de Roussillon) avec une demande de subvention totale de 25 500 € ;
- 5 pour les jeunes hors QPV (Commune de Salaise sur Sanne, 2 actions Commune de Beaurepaire, centre social OVIV et CIB) avec une demande de subvention totale de 16 442 €.

Ainsi, l'enveloppe globale du dispositif pourrait être de 19 000 € répartie de la manière suivante :

- 10 500 € pour les actions à destination des jeunes QPV (+ 500 € par rapport à 2022)
- 8 500 € pour les autres projets (+ 5 500 € par rapport à 2022 mais 2 projets déposés et financés en 2022 contre 8 projets déposés et 6 qui pourraient être financés en 2023)

Le financement de cette enveloppe supplémentaire pourrait être assuré par une diminution de l'enveloppe attribuée au poste adulte-relais pour l'animation des conseils citoyens.

- Vu les compétences de la Communauté de communes,
- Vu la délibération du 30 janvier 2023 relative à l'approbation de l'enveloppe financière globale 2023 du dispositif Ville Vie Vacances à 15 000 €,

Considérant que par délibération du 30 janvier 2023, 50 % de l'enveloppe a été attribuée pour un premier appel à projets portant sur les vacances de février 2023,

Considérant qu'un second appel à projets porte sur les actions durant les vacances d'avril, d'été et de Toussaint 2023,

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE l'augmentation de l'enveloppe financière globale 2023 du dispositif Ville Vie Vacances pour la fixer à 19 000 € au lieu des 15 000 € initialement prévus,

DECIDE de l'attribution de 11 500 € pour les actions des vacances d'avril, été et automne 2023 selon les modalités suivantes :

- Subventions financées par les crédits du compte 65734 du BP 2023 :
 - Commune du Péage de Roussillon : 3 000 €
 - Commune de Salaise sur Sanne : 1 000 €
 - Commune de Beaurepaire : 500 €
- Subventions financées par les crédits du compte 6574 du BP 2023 :
 - Centre Social du Roussillonnais : 5 000 €
 - Centre Social de l'OVIV : 2 000 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD